



- ✓ Une DG qui réorganise à la serpe, sans consultation véritable.
- ✓ Une entreprise qui casse son informatique au mépris des besoins.
- ✓ Une année 2016 qui va démarrer dans l'inquiétude et le flou ...
- ✓ Mobilisons-nous contre les effets de l'accord honteux !



Ils ont osé signer un accord dangereux !

La CFDT, l'UNSA et la CGC ont signé l'accord sur le temps de travail **contre l'avis des salariés**, contre même l'avis négatif de leurs propres élus au CE DMSMO et au CCE ! Les syndicats FO et CGT n'ont pas signé.

En fait la Direction était certaine depuis déjà des mois d'obtenir la signature des organisations CFDT, UNSA et CGC, sans quoi elle ne serait jamais aventurée dans un tel projet.

Nous tenons à remercier les signataires de la pétition FO pour le maintien de l'accord de 2003 et contre la signature du projet patronal. **Vous être plus de 1000 signataires**, vous avez signé pour soutenir notre action **contre cet accord** qui nous fait travailler plus sans compensation salariale et qui nous impose des horaires incompatibles avec la vie de famille et la sécurité. Vous l'avez fait souvent sans illusion puisque, à la lecture de tous les tracts que vous avez pu lire, vous avez compris que les jeux étaient faits depuis longtemps ...

Notre fédération FO a décidé de contester en justice cet accord illégal et dangereux pour l'avenir de tous les salariés de toutes les professions.

Mais à cause de la signature honteuse de la CFDT, de l'UNSA et de la CGC la Direction appliquera l'accord. FO met tout en œuvre pour soutenir les salariés contre les effets de cet accord.

Alors, que va-t-il se passer maintenant ?

Avant même la signature, la Direction avait déjà réuni les managers pour les informer et les préparer à la mise en œuvre de l'accord : ateliers de travail pour définir les nouveaux horaires par service, modalités de vote des collaborateurs pour atteindre les 70%, etc ...

La Direction a annoncé qu'elle adressera **un mail à tous les salariés début janvier**.

Les salariés seront confrontés à **de nombreuses difficultés**, par exemple, des horaires imposés incompatibles avec leurs contraintes de vie, et même à **des pièges** : le passage au forfait heures ou à la rémunération variable, le changement de formules de temps de travail, etc ... Il y aura aussi les conditions d'obtention du télétravail.

Face à ces difficultés nées de la signature de ces accords, le syndicat FO et ses militants se tiennent à la disposition de tous les salariés. N'hésitez pas à nous contacter (nous garantissons la confidentialité, voir nos contacts au verso).

Dans l'immédiat, toute l'équipe FO de Generali vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !



Les perturbations informatiques ...

Des collègues nous alertent chaque jour : « Le portail RH est bloqué », « avant quand j'avais l'assistance je tombais sur des collègues que je connaissais et qui réglait le problème. Maintenant c'est à peine audible, c'est brouillé et rien n'est résolu ».

La Direction s'affole, les agents et les salariés sont dans l'impossibilité de travailler pendant des heures et des heures. Pourtant nous avons averti la Direction contre les risques à venir des externalisations. Les ingénieurs de la Production sont en sous-effectifs et sont totalement absorbés par le « MOVE » qui consiste à transférer les activités informatiques françaises vers l'Italie et l'Allemagne. Ils sont désorganisés du fait des remaniements successifs. Et pour finir, l'assistance a été externalisée vers IBM au niveau mondial !

La commission informatique du CE DMSMO se réunira le 6 janvier 2015.

Nous estimons nécessaire de convoquer les responsables informatiques. Il faut commencer par garantir le maintien de l'activité en France dans l'UES, revenir sur les désorganisations en cours et augmenter les effectifs à la hauteur des besoins.



FO ne signerait aucun accord ?

C'est ce que certains écrivent pour nous dénigrer alors qu'en réalité FO a signé les principaux accords qui constituent le socle fondamental de nos droits au niveau de la branche professionnelle et au niveau de l'entreprise.

Nous sommes à l'origine des conventions collectives de l'assurance, nous sommes à l'origine du régime de prévoyance professionnel et des accords de prévoyance et de santé de Generali.

FO a arraché l'accord fondateur de l'UES Generali France Assurance.

Mais FO, OUI en effet, ne signe pas quand un accord diminue les droits des salariés même sous couvert d'harmonisation et notre syndicat s'oppose de toutes ses forces à toute régression sociale comme c'est le cas pour l'accord sur le temps de travail de Generali !

Comment contacter FO ?



Par téléphone : Vous pouvez nous joindre sur les numéros suivants :

06.99.84.28.70 pour Jean-Simon Bitter

06.25.50.00.89 pour Gérard Vacca

06.51.88.17.62 pour Youssouf Goolamy .



Sur le web et par mail : Comme beaucoup de salariés l'ont déjà fait, vous pouvez nous laisser un message à l'adresse mail fogenerali@yahoo.fr ou sur le site www.fogenerali.fr.

Voici aussi quelques coordonnées adresses mails personnelles de délégués FO :

Youssouf Goolamy	youssouf_goolamy@hotmail.com
Imane Martins	foundi.imene@gmail.com
Jérôme Nouvellon	abouadil@gmail.com
Isabelle Malès	isamales@gmail.com
Jean-Simon Bitter	jsbitter@wanadoo.fr
Saleha Rahmouni	saleha2@hotmail.fr
Gérard Vacca	gvacca@free.fr

De nombreux salariés reçoivent nos informations par mail. Vous pouvez également les recevoir si vous nous y autorisez par mail ou par tout autre moyen. Nous sommes joignables à tout moment y compris pendant cette période de fin d'année. A très bientôt !